

**Poste spécialisé « dispositif de scolarisation » - collège de HILLION**

RNE	ETABLISSEMENT	OPTION	SUPPORT/SPECIALITE	REGIME INDEMNITAIRE	NB DE POSTE	Susceptible d'être vacant (SV) ou Vacant (V)	N° poste
0222030M	HILLION Clg	ULIS	ULIS TFC G0176		1	V	

Postes d'enseignant du premier degré et second degré chargé de la coordination d'un dispositif ULIS-collège pour élèves présentant des troubles psychiques ou des troubles des conduites et des comportements

**CADRE GENERAL**

L'enseignant devra être titulaire du **CAPPEI** ou toutes certifications équivalentes.

L'enseignant coordonnateur du dispositif de scolarisation implanté sur le collège d'Hillion exerce sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH à qui il rend compte régulièrement de son emploi du temps.

Cet enseignant est placé sous la responsabilité conjointe du Principal du Collège et de l'IEN ASH pour le volet pédagogique. Il scolarisera des adolescents présentant des troubles psychiques ou des troubles des conduites et des comportements dans le cadre suivant :

- **Sur le collège d'Hillion:** sur des créneaux distincts, l'enseignant exercera auprès d'adolescents issus des dispositifs ITEP ou suivis par l'hôpital de jour pour adolescents :
  - Un groupe d'élèves (effectif maximal de 6) suivis par l'hôpital de jour pour adolescents de Saint-Brieuc
  - Un groupe d'élèves (effectif maximal de 6) issus du dispositif ITEP
  - Un groupe d'élèves (effectif maximal de 6) issus du dispositif ITEP-ado
- **Sur le site de l'hôpital de jour pour adolescents (situé 23, rue Georges Palante) :** l'enseignant exercera dans le cadre du dispositif de scolarisation.

L'objectif pédagogique est la poursuite des apprentissages scolaires pour envisager, dans les meilleurs délais, un retour à la scolarité en milieu ordinaire.

**MISSIONS de l'enseignant coordonnateur en ULIS-collège :**

- Apporter à chaque élève, pris en charge au sein d'un collectif, des enseignements ambitieux adaptés à ses besoins, tenant compte de son âge et de ses aptitudes afin de **permettre à chacun de se construire un projet personnel**
- Formaliser un projet pédagogique individualisé pour chaque élève : s'appuyer sur une évaluation fine des besoins, fixer des objectifs prioritaires adaptés et les moyens d'y parvenir
- Elaborer, en partenariat avec l'équipe soignante de l'hôpital de jour, un projet de scolarisation harmonisant temps d'enseignement et soins
- En partenariat avec l'équipe pluri-professionnelle du dispositif ITEP participer à l'élaboration d'un projet de scolarisation répondant aux besoins pédagogiques et éducatifs de chaque élève : **la visée à terme, est de revenir à une scolarisation en milieu ordinaire**
- Participer à différents temps de synthèse en collaboration avec les personnels des équipes des dispositifs ITEP et de l'hôpital de jour
- Assurer le rôle de personne ressource auprès des différents partenaires.

**COMPETENCES**

- Bonne connaissance des problématiques spécifiques des élèves avec difficultés psychologiques et de l'enseignement adapté
- Expérience de travail en partenariat avec des services de soins et des services du médico-social.
- Bonne connaissance des programmes de l'école primaire et de ceux du collège.
- Volonté de participer à l'évolution du dispositif en partenariat et en concertation avec les responsables des structures concernées (collège – hôpital de jour – dispositif ITEP).
- Disponibilité importante et de très grandes qualités relationnelles.
- Positionnement adapté sur le rôle et le statut des dispositifs de scolarisation

**Des informations complémentaires pourront être sollicitées auprès de Madame Agnès BIZOUARN, IEN ASH (02 96 75 90 07).**

**Les candidats titulaires des titres requis seront reçus par une commission départementale d'entretien** qui établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.